



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 4763

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences économiques liées à la délocalisation par les laboratoires français de la production des médicaments génériques. Grâce aux campagnes des pouvoirs publics encourageant le recours aux médicaments génériques, la part des génériques consommés ne cesse de croître et représente aujourd'hui 10 % du marché des médicaments remboursables. En même temps, les laboratoires français fabriquant les génériques pratiquent l'externalisation de cette production vers des entités situées à l'étranger, ce qui se traduit inmanquablement par un impact négatif sur l'emploi en France. Par conséquent, il souhaiterait savoir si le Gouvernement dispose des données permettant de quantifier la perte effective d'activité subie par l'économie française au cours des vingt dernières années du fait de l'externalisation de la production des génériques pratiquée par les laboratoires.

Texte de la réponse

La politique de santé du Gouvernement vise à concilier plusieurs impératifs et, en particulier, de veiller à la sécurité sanitaire et à la maîtrise des dépenses de santé. Les pouvoirs publics veillent à mettre en oeuvre, dans leur politique de santé, un recours accru aux médicaments génériques, très sensiblement moins chers que les médicaments originaux (princeps). Ainsi, depuis l'été 2012, le dispositif « tiers-payant contre génériques » est généralisé à l'ensemble du territoire et à tous les assurés, quel que soit leur régime d'affiliation (régime général, régime agricole, régime des indépendants). Ce dispositif impose aux pharmaciens, sauf dans les cas d'indications contraires de la part du médecin, de proposer à leurs patients de substituer un générique aux médicaments princeps prescrits ; en cas de refus, l'assuré social ne bénéficie pas du mode de remboursement appelé tiers-payant. Les médicaments génériques remboursables représentent, en 2012, près de 14 % en valeur du marché pharmaceutique remboursable et 26,4 % en volume de ce même marché. Cette croissance s'explique notamment par la dynamique de la mesure « tiers-payant contre génériques » et par un taux de substitution de 83,7 % en 2012. Le bas niveau de prix permet aux organismes de sécurité sociale de réaliser des économies importantes mais fait aussi peser une contrainte forte sur le modèle économique de fabrication du médicament générique. La fabrication des médicaments génériques est très généralement le fait d'entreprises spécialisées et repose sur un modèle économique de production à très faible rentabilité (environ 1,9 % en moyenne). La France compte une cinquantaine de sites de production de médicaments génériques, qui produisent 55 % des boîtes de spécialités génériques délivrées dans les officines pharmaceutiques en France. 41 % des génériques vendus en France proviennent d'autres pays de l'Union Européenne et donc moins de 5 % proviennent de pays tiers. Cette industrie française de production de médicaments génériques est dynamique et fait constamment des efforts de productivité, afin de rester compétitive et de continuer à employer environ 10 000 salariés répartis sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4763

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5049

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5167